



Garantie à vie limitée

Meubles Avant-Garde garantit ses produits contre tout défaut de matériaux et de fabrication pour aussi longtemps qu'ils seront en possession de l'acheteur original. Les produits qui auront fait l'objet d'un recours en garantie seront réparés ou remplacés, suite à la décision prise par Meubles Avant-Garde. La présente garantie ne vise que les produits fabriqués à partir du 1^{er} mai 2016.

Cette garantie ne s'applique pas aux bris et aux défauts résultants:

- De l'usure normale du produit.
- D'une négligence, d'une utilisation abusive ou d'un accident.
- D'une exposition au soleil ou à des environnements avec des températures extrêmes.
- Des propriétés naturelles du produit.
- De modifications ou de réparations fait par d'autres que Meubles Avant-Garde.
- De dommages en cours de transport.

Cette garantie exclue ce qui suit:

- Les produits qui sont utilisés à fin de location.
- Les accessoires et luminaires.

Cette garantie comporte les restrictions suivantes:

- 5 ans sur les composantes électriques.
- 5 ans sur les mécanismes réglables en hauteur.
- 1 an sur les tissus pour tableau punaisable et les coussins.

Genevieve Oakes, Présidente
Meubles Avant-Garde



2684, rue Gravel, Lévis (Québec) Canada G6V 4X5

Tél.: (418) 839-6234 • 1-877-839-9378 • Téléc.: (418) 839-1380
meublesavantgarde@bellnet.ca • www.meublesavantgarde.com